

Extrait de l'Yonne Républicain du 22/10/2007

Région



ÉNERGIE / Un guide départemental est disponible sur Internet

Projets éoliens : un souffle limité dans l'Yonne

Les projets de Puisaye Forterre et du haut Tonnerrois n'ont « aucune chance d'aboutir », souligne le préfet.

FACE au nombre croissant de projets éoliens dans l'Yonne et à « une demande désordonnée des investisseurs », la préfecture de l'Yonne a décidé d'éditer un guide départemental de l'éolien à destination des élus et des porteurs de projets.

Alors que la préfecture a refusé tous les projets à l'exception de celui mené à

Joux-la-Ville, dans l'Avallonnais (43 éoliennes prévues), il est apparu « nécessaire » au préfet de « clarifier la situation face à une certaine incompréhension des élus », en leur fournissant « l'ensemble des thématiques et des enjeux liés à l'éolien ».

En préparation depuis un an, le guide aborde donc différents aspects, le paysage et le patrimoine, les milieux naturels, la sécurité, le bruit et les procédures. De quoi permettre à tous de mieux analyser les dossiers, mesurer les enjeux et comprendre les positions de la préfecture.

Ce guide sera toutefois « amélioré au fil des expé-

riences, » a prévenu le préfet, « confronté à une pression accrue des demandes et des élus ».

En superposant les cartes des contraintes environnementales et patrimoniales avec celle des vents, le développement de l'éolien dans l'Yonne apparaît d'ailleurs d'ores et déjà limité, comme l'a souligné Didier Chabrol : « L'Yonne a un réel potentiel, mais il est difficilement conciliable avec la protection des sites. »

Proximité de sites classés

Par ailleurs, le préfet a an-

noncé que les projets éoliens de la communauté de communes de Puisaye Forterre (Mouffy, Ouanne et Merry-Sec) et celui du haut Tonnerrois n'avaient « aucune chance d'aboutir » en raison de leur proximité avec les sites classés de Druyes-les-Belles-Fontaines et du château de Maulnes.

A ce jour, aucune des décisions du préfet n'a fait l'objet d'une procédure devant le tribunal administratif.

Ph. B.

● EN SAVOIR PLUS

Le guide est disponible sur internet à l'adresse suivante : www.pref.gouv.fr